

RAPPORT GENERAL DES SESSIONS DE VALIDATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE L'AEROPORT DE DON SIN ET DE SA SPHERE D'INFLUENCE

I- INTRODUCTION

Les 23 et 24 novembre 2015, se sont tenus les travaux de validation du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence par la commission régionale d'urbanisme et de la construction de la région du Plateau Central ainsi que les commissions communales d'urbanisme et de la construction des communes de Loumbila, de Dapelogo et de Ziniaré. Les travaux se sont déroulés sous la présidence effective de Monsieur Abdoulaye Ouédraogo, Gouverneur de la région du plateau central et par ailleurs président de la délégation spéciale régionale du Plateau centrale.

Dans son mot d'ouverture, Monsieur le président de la délégation spéciale a précisé que c'est pour anticiper sur la maîtrise des questions liées à la croissance urbaine des principaux centres limitrophes de la zone aéroportuaire et prévenir une occupation anarchique de l'espace que la Maitrise d'Ouvrage de l'Aéroport de Donsin en collaboration avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a initié l'élaboration d'un document de référence unique qu'est le schéma d'aménagement.

Aussi a-t-il poursuivi, au regard de la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le processus de planification des centres urbains et ruraux, la réussite de la mise en œuvre des orientations du schéma d'aménagement dépend qualitativement et quantitativement de tous les acteurs qui auront en charge leur exécution.

Pour ce faire, il a invité les membres des Commissions Communale et Régionale d'Aménagement, d'Urbanisme et de la Construction à s'investir dans les travaux de groupe et à faire les propositions à même de parfaire le document.

En terminant son intervention, le président de la Délégation spéciale du Plateau Central a exhorté tous les acteurs de premier plan, qu'ils soient du secteur privé, du secteur public ou de la société civile au respect strict des orientations proposées par le schéma d'aménagement et à s'impliquer dans le processus de mise en œuvre de ces orientations.

Auparavant, le premier adjoint, représentant de monsieur le président de la Délégation Spéciale de la commune de Ziniaré, monsieur Pascal Compaoré a dans son mot de bienvenue traduit la reconnaissance des autorités de la commune et celle de la population locale pour le choix de Ziniaré pour abriter les travaux des commissions régionale et communale d'urbanisme et de la construction en vue de la validation du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence.

En guise de conclusion, monsieur le premier adjoint de la délégation spéciale de la commune de Ziniaré a souhaité que la présente session qui revêt une importance capitale se déroule dans les conditions les meilleures.

II- Les Travaux

Les travaux se sont déroulés en plénière et en travaux de groupe

II-1 les sessions plénière

Deux sessions plénières ont ponctué les travaux. Il s'agit des communications et des débats sur la restitution des travaux de groupe.

II-1-1 Les communications

Au total trois (03) communications ont fait l'objet de présentation.

II-1-1-1 Communication du DG de la MOAD

Le premier exposé a été présenté par Monsieur Ouattara Sibiri, Personne Responsable du suivi-évaluation au sein de la Maitrise d'Ouvrage de l'Aéroport de Donsin. Il a porté sur les trois (03) composantes du programme que sont la Construction du nouvel aéroport, la réalisation des voies d'accès au nouvel aéroport d'Ouagadougou Donsin et l'aménagement et la Commercialisation de l'ancien site.

Plusieurs études entrant dans le cadre de la conduite des activités de la MOAD ont donc ainsi été réalisées ou en cours de réalisation. Il s'agit des études voies d'accès, de l'étude de la plateforme, des études socio-environnementales de la plateforme aéroportuaire, de l'étude du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport, et des études de connexion de la plateforme aéroportuaire aux réseaux d'eau, d'électricité de communication.

En matière de gestion environnementale et sociale, il ressort que plusieurs actions ont été entreprises. Il s'agit entre autres de l'acquisition de nouvelles terres et l'aménagement de neuf (9) sites d'accueil, de la construction de 2 622 logements au profit des populations affectées, de la réalisation d'infrastructures communautaires, de l'indemnisation des populations affectées de la plateforme et des voies d'accès (champs impactés, biens des PAP, lieux de culte, ...) ; etc..

Sur le plan des travaux, on note que les travaux suivants ont été ou sont en cours de réalisation :

- Les travaux de préparation du projet (aménagement des sites d'accueil des PAP, construction de 2622 logements, construction d'infrastructures communautaires, ...) ;
- Les travaux d'aménagement des voies d'accès à l'aéroport sont en cours (réhabilitation de 12,52 km sur la RN3, bitumage de 24 km sur les bretelles Est et Ouest) ;

Par ailleurs pour d'autres travaux les appels d'offre sont en cours. Il s'agit en l'occurrence des travaux de construction des chaussées aéronautiques, de la construction de la clôture du site aéroportuaire et les chemins de ronde, de la construction de la voirie coté ville ainsi que les réseaux AEP et sécurité incendie de la plateforme et de la construction de la voirie de la base militaire. Le processus de recrutement des entreprises des travaux est en cours.

II-1-1-2 Communication du Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers

La deuxième communication a été présentée par Monsieur Marc Ouédraogo, Directeur général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers et a porté sur le schéma d'aménagement, sa définition, les enjeux les forces et faiblesses et sa mise en œuvre. En tant qu'outil de planification, il a rappelé que le schéma d'aménagement tire son fondement de la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Il est appelé schéma d'aménagement et de développement durable du territoire et défini comme l'instrument de planification spatiale à long terme en matière d'aménagement

du territoire. Il permet une gestion rationnelle et durable du patrimoine foncier d'un territoire et une coordination des activités économiques en fonction des ressources naturelles.

Le schéma d'aménagement a-t-il poursuivi est alors la traduction spatiale des orientations et des actions de l'outil schéma directeur d'aménagement. Il contient de ce fait un zonage (zoning), la localisation des équipements structurants, le tracé des voies structurantes et le phasage qui peut également y être traduit à travers une légende différenciée.

Aussi, les enjeux que le document doit permettre de cerner en tant qu'outil ou traduction spatiale des orientations et actions de l'outil, sont ceux d'assurer l'équilibre territorial et l'accès équitable aux équipements et aux services territoriaux, de maîtriser l'organisation et l'occupation de l'espace, de garantir la cohérence des interventions d'assurer la compatibilité d'usage et d'améliorer la fonctionnalité des espaces et la mobilité.

Pour le cas précis du schéma de la zone aéroportuaire de Donsin, dira t-il, l'enjeu principal réside dans la maîtrise de l'occupation de l'espace pour éviter la colonisation de la zone aéroportuaire.

Pour sa mise en œuvre, des actions telles que la création d'un comité de suivi et/ou mise en place d'un organe de gestion (cadre institutionnel), l'élaboration de documents complémentaires tels que le schéma de secteur, le Plan d'Occupation des Sols (POS) et les Plans Communaux de Développement (PCD) et l'engagement politique sont des actions qui doivent être prises pour permettre au document d'être un outil de planification tel que spécifié par les textes.

II-1-1-3 Communication du Directeur du cabinet AAPUI

La troisième communication a été présentée par monsieur Constant Bambara directeur Du cabinet d'étude AAPUI.

Les principaux points ressortis à travers cette communication sont (i) les grandes orientations du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin, (ii) le parti d'aménagement et (iii) la mise en œuvre du schéma.

Abordant le point sur les orientations il a rappelé que trois (03) principaux défis ont été assignés au schéma : (i) intégrer la zone d'influence à la dynamique du futur aéroport, (ii) maîtriser l'organisation et l'occupation spatiale dans la zone d'influence , (iii) améliorer les conditions de vie des populations de la zone d'influence. Ces défis ont ainsi permis de définir les grandes orientations fondamentales suivantes :

- la maîtrise et la gestion de l'espace ;
- le développement des infrastructures ;
- le développement des activités de production ;
- la maîtrise et la préservation des ressources naturelles ;
- un meilleur accès aux services de base ;
- la protection de la plateforme aéroportuaire.

Le parti d'aménagement adopté intègre les incertitudes, et mise sur le potentiel d'innovation en vue de concilier performance économique, protection de l'environnement et solidarité territoriale.

Pour la mise en œuvre, le consultant estime que la gestion du schéma approuvé incombe conjointement à l'Etat et aux collectivités territoriales de la zone d'influence. Pour cela, ils devront développer les initiatives pour mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires. Les cadres de mobilisation existant fixés par l'Etat devront être mis en œuvre.

II-2 Les débats sur les différentes communications

A l'issue des différentes communications, les débats ont porté tant sur des questions d'éclaircissement et de compréhension que sur des contributions des commentaires et des recommandations.

II-2-1 Débats sur la première communication

Les Principales préoccupations sur cette communication ont porté sur les points suivants :

- 1) la nature des rapports entretenus avec les populations

- 2) la prise en compte ou non de la diaspora et des mineurs au moment du recensement dans le processus de recasement des populations affectées ?
- 3) le remembrement du site de l'aéroport actuel relève-t-il aussi de la responsabilité de la MOAD ?
- 4) Quelle appréciation peut être faite du niveau global d'instruction du projet ?

A ces préoccupations, des éléments de réponses ont été données et font ressortir que :

- 1) la mise en place d'un système de communication permet la remontée de l'information et la prise de décisions appropriées. Globalement les rapports sont satisfaisants.
- 2) les préoccupations liées à la prise en compte de la diaspora et des mineurs ainsi que d'autres préoccupations qui vont au-delà des attributions de la MOAD nécessitent un examen dans un cadre plus global.
- 3) le non-respect du planning de départ n'est pas de nature à compromettre la bonne exécution des travaux.
- 4) la MOAD n'a pas reçu officiellement mandat pour procéder au remembrement du site actuel. Une première réflexion sur la question avait envisagé cette opération dans la même dynamique que le projet ZACA la question sera affinée en temps opportun.

II-2-2 Débats sur la deuxième communication

Les préoccupations soulevées a la fin de la communication sont :

- la nécessité d'engager le politique dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement ?
- la nature et la portée de la déclaration d'utilité publique

En réponse le communicateur a précisé que l'engagement politique reste déterminant dans la réussite de la mise en œuvre du schéma d'aménagement. Les textes à eux seuls peuvent rencontrer des difficultés dans leurs mise en œuvre sans un réel engagement politique.

II-2-3 Débats sur la troisième communication

Les différentes préoccupations sont les suivantes :

- 1) la nécessité de prendre en compte dans le schéma la construction d'un camp CRS, le bitumage de la route Ziniaré-Donsin ainsi que la voie d'accès au CHR de Ziniaré en vue d'améliorer la sécurité et la fluidité dans le déplacement.
- 2) La cohérence entre le schéma de Donsin et le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Ziniaré
- 3) La nécessité de mener des campagnes d'explication sur la déclaration d'utilité publique, particulièrement en ce qui concerne la délimitation des emprises en vue de lever toute équivoque

En réponse à ces préoccupations, le Consultant a indiqué pour l'essentiel que :

- 1) le pôle urbain de Ziniaré est situé hors de la zone d'influence du site aéroportuaire mais le problème de sécurité reste un défi important à relever
- 2) le schéma d'aménagement de la commune de Ziniaré est postérieur au schéma d'aménagement de la zone aéroportuaire. Le premier devant se conformer au second.
- 3) les dispositions sont prises en ce qui concerne l'espace nécessaire pour le développement futur du réseau ferroviaire.
- 4) les servitudes sont prévues et destinées à la réalisation d'infrastructures sur financement PPP.

II-3 Les travaux de groupes

Cinq (05) sous commissions techniques ont été mises en place pour se pencher sur les thématiques suivantes :

1) la Maitrise et la gestion de l'espace ;

2) Le Développement des infrastructures ;

3) le Développement des activités de production et l'accès aux services sociaux de base ;

4) la Maitrise et préservation des ressources naturelles et la protection de la plateforme aéroportuaire;

5) la Mise en œuvre du schéma.

II-3-1 La restitution des travaux de groupe

II-3-1-1 La restitution des travaux de la sous-commission « la Maitrise et la gestion de l'espace »

Présidés par Monsieur G. Marc OUEDRAOGO, Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF), les travaux de la sous-commission se sont déroulés le lundi de 15h00 à 18h00 et le mardi de 08h30 à 10h00 et ont été rapportés par messieurs Sidibé Alaye et Dakissaga W Roland. Les amendements de la sous-commission thématique figurent dans l'annexe 1

II-3-1-2 La restitution des travaux de la sous-commission « Le Développement des infrastructures»

Présidés par Monsieur Yaya COULIBALY, représentant l'Association des Urbanistes du Burkina, avec comme rapporteurs Madame Félicité SOME, Agent domanial de la Commune de Ziniaré et Monsieur Bernard ZOUNGRANA, 2^{ème} Adjoint de la Délégation Spéciale de la Commune rurale de Saaba, la sous-commission était composée de quinze (15) membres représentants de la Commission Régionale et des Commissions Communales de l'Urbanisme et de la Construction du plateau Central.

II-3-1-3 La restitution des travaux de la sous-commission « le Développement des activités de production et l'accès aux services sociaux de base »

Les amendements de la sous-commission thématique figurent dans l'annexe 3

II-3-1-4 La restitution des travaux de la sous-commission « la Maitrise et préservation des ressources naturelles et la protection de la plateforme aéroportuaire»

Les débats de la sous-commission ont porté sur les points suivants : la Restauration et protection du couvert végétal et des sols, la Maîtrise et

l'exploitation des eaux pour l'agriculture et l'élevage et la Préservation des ressources fauniques d'une part. D'autre part les membres de la sous-commission thématique ont porté sur la protection de l'infrastructure aéroportuaire.

Les amendements de la sous-commission thématique 4 figurent dans l'annexe 4

II-3-1-5 La restitution des travaux de la sous-commission « la Mise en œuvre du schéma »

Les travaux de la commission ont été dirigés par Monsieur Midiour Sami Directeur régional de l'Habitat et de l'Urbanisme du Plateau Central.

Le résultat des travaux figurent en annexe.

III- SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Il a été fait au cours des débats des suggestions et recommandations sur certains aspects des communications. Il s'agit des points suivants :

III- 1 Suggestions

Se préoccupant du fait que la ville de Ziniaré ne soit pas prise en compte dans la sphère d'influence de l'aéroport de Donsin dans le cadre de l'élaboration du schéma, les commissions régionales et communales d'urbanisme et de la construction suggèrent sa prise en compte dans l'étude.

III-2 Recommandation

- Recommandation 1

Au regard de la pertinence de certaines activités qui permettraient une meilleure fonctionnalité et une plus grande prise en compte des zones environnantes à fortes potentialités, les commissions régionale et communale d'urbanisme et de la construction recommandent dans le domaine des infrastructures, le bitumage de la RD 148 dans ses tronçons Ziniaré-Donsin, Silmiougou-Dapélogo

- Recommandation 2

Après analyse des axes proposés en matière de **Développement des activités de production et accès aux services sociaux de base**, les membres des commissions régionale et communale d'urbanisme et de la construction recommandent la prise en compte des axes de production que sont la sylviculture, les produits forestiers non ligneux et l'artisanat.

- Recommandation 3

Au regard de la non adoption du schéma en conseil des ministres et pour permettre une bonne planification du schéma les membres des commissions régionale et communale d'urbanisme recommandent que des réflexions soient menées pour l'identification de la structure de gestion de la zone de l'aéroport et de sa sphère d'influence et son encrage institutionnel.

V- CONCLUSION

A la fin des travaux, il a été procédé à la lecture et à l'amendement du rapport général qui a été suivi de la cérémonie de clôture des travaux des commissions régionale d'urbanisme et de la construction du plateau Central et des commissions communales d'urbanisme et de la construction des communes de Loumbila, de Dapélogo et de Ziniaré sous la présidence de monsieur Abdoulaye Ouédraogo président de Délégation Spéciale de la région du Plateau Central.

Dans son mot de clôture il a remercié l'ensemble des participants pour leur assiduité aux travaux pendant les deux jours.

Il a terminé son propos en souhaitant un bon retour à tous les participants.